

Carpophore NTAGUNGURIA / c.ntagungira@afdb.org
Ginette Patricia MONDONGOU CAMARA / ginette.mondongou-camara@undp.org
Jeanne BOUGONOU/ jeanne.bougonou@undp.org



TOGO

- Le taux de croissance de l'économie est passé de 5.3 % en 2015 à 5 % en 2016 suite à une contraction des investissements publics et la baisse du trafic portuaire.
- Le programme économique du Togo pour 2017-19 vise à baisser la dette publique de 76.0 % du PIB en 2016 à 56.4 % à l'horizon 2021.
- Le gouvernement mobilise des financements pour un programme industriel (2016-18) qui a pour objectif la promotion de l'agro-industrie et la mise en place d'un fonds pour l'entrepreneuriat.

Vue d'ensemble

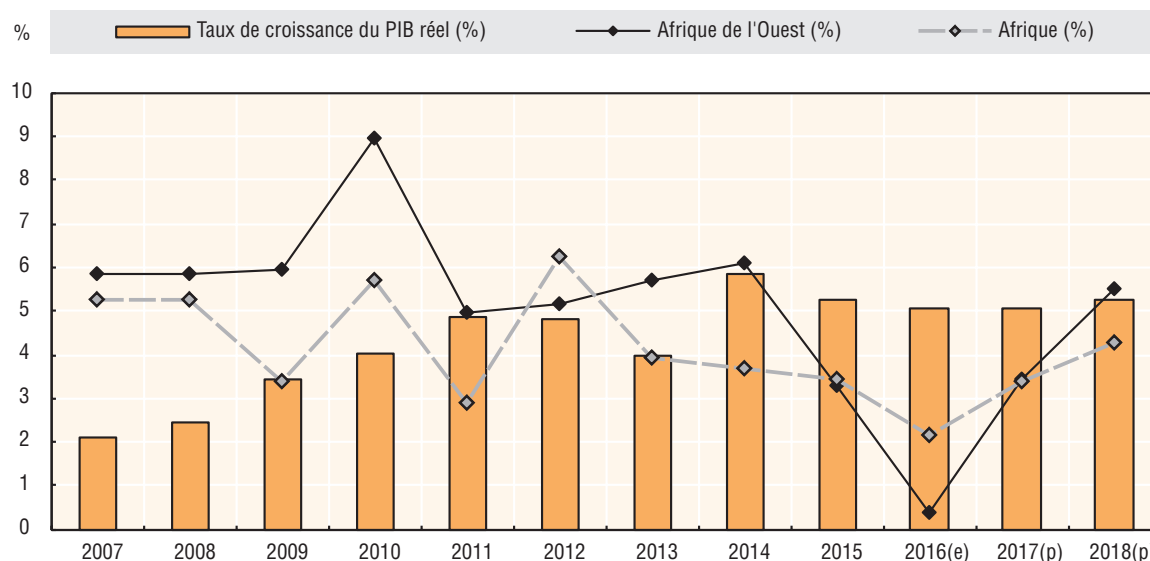
Le taux de croissance réel de l'économie a atteint 5.0 % en 2016 contre 5.3 % en 2015. Cette diminution de la croissance de 0.3 point en 2016 s'explique par la contraction des investissements publics et le détournement du trafic portuaire vers d'autres ports de la région en raison de la stricte application au Togo du règlement numéro 14 de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) sur le contrôle de la charge à l'essieu. En 2016, une bonne pluviométrie a permis à l'agriculture de contribuer à hauteur de 1.2 point à la croissance contre -1.5 point en 2015. Avec une participation négative de la production du phosphate (-0.3 point) et un faible apport de la production du clinker (0.2 point), l'apport de l'industrie extractive à la croissance a été peu significatif. Malgré plusieurs programmes visant à dynamiser l'entrepreneuriat, l'industrie manufacturière n'a contribué à la croissance du PIB qu'à hauteur de 0.2 point en 2016, inférieur à son niveau de 2015 de 0.7 point. La part de la branche bâtiment et travaux publics (BTP) de 0.5 point a aussi été inférieure aux performances antérieures de 2015 (0.8 point). Le secteur tertiaire n'a pas fait mieux avec 0.9 point, une contribution légèrement inférieure à celle de 2015 (1.1 point).

Dès 2017, le gouvernement du Togo compte intensifier les discussions avec le Fonds monétaire international (FMI) et engager des réformes au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Ces réformes devraient conduire à une consolidation de la croissance, projetée à 5.1 % en 2017. Le secteur primaire se porterait mieux avec une contribution à la croissance de 1.9 point en 2017 suivi du secteur tertiaire avec 1.7 point et en dernière position le secteur secondaire avec 0.9 point. Ainsi, la projection 2017 de la contribution au PIB des branches non marchandes est de -0.9 point contre 0.8 point pour la TVA et 0.7 point pour les droits de douane.

Après un cycle quinquennal 2012-16 marqué par d'importants investissements publics et une croissance soutenue, la dette publique du Togo, est passée de 48.6 % du PIB en 2011 à 76.0 % du PIB en 2016. Ce niveau d'endettement est au-dessus de la norme communautaire de l'UEMOA fixée à 70 % du PIB. Le programme (2017-19) envisagé au titre de la FEC avec le FMI vise à garantir la viabilité de la dette à long terme. Depuis janvier 2017, l'accord au titre de la FEC considère que l'État ne peut plus contracter de nouveaux emprunts non concessionnels sachant que les emprunts concessionnels sont encadrés. Avec cette nouvelle orientation budgétaire, la dette publique du Togo pourrait baisser de 76.0 % du PIB en 2016 à 56.4 % à l'horizon 2021.

La structure productive du Togo repose principalement sur l'agriculture. La population active est composée d'environ 51 % d'agriculteurs indépendants, 39 % de travailleurs indépendants dans le secteur non agricole et 10 % de salariés formels. Ces derniers représentent 88 000 emplois en 2016 répartis entre le secteur public (67 %) et le secteur privé (33 %). L'économie togolaise est faiblement représentée par le secteur industriel avec seulement 19.7 % du PIB dont 5.5 % pour les industries manufacturières en 2016. Les compétences fournies par l'enseignement supérieur profitent faiblement à l'entrepreneuriat.

Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BAfD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Croissance du PIB réel	5.3	5.0	5.1	5.3
Croissance du PIB réel par habitant	2.6	2.4	2.5	2.7
Inflation	1.4	1.5	2.2	2.4
Solde budgétaire (% PIB)	-6.3	-3.2	-4.5	-3.8
Compte courant (% PIB)	-11.3	-10.1	-9.6	-9.1

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

L'économie togolaise a été dynamique au cours de la période 2014-16 avec un taux de croissance qui est resté supérieur à 5 %. Malgré la baisse des cours des matières premières, les multiples initiatives dans les investissements publics et l'augmentation de la productivité dans le secteur agricole ont permis au taux de croissance de s'établir à 5.0 % en 2016 contre 5.3 % en 2015 et 5.9 % en 2014. Le Togo devrait enregistrer une croissance graduelle pour se situer à 5.3 % à l'horizon 2018.

Depuis 50 ans, la diminution progressive de la part du secteur industriel et de celui des services dans le PIB parallèlement à la progression de la part de l'agriculture est un indice de la faible transformation structurelle de l'économie togolaise et de la fragilité de son secteur industriel. En effet, l'agriculture a contribué au PIB à hauteur de 48.1 % en 2016, les services à 32.2 % et l'industrie à 19.7 % dont seulement 5.5 % pour le secteur manufacturier. Bien que l'agriculture emploie 51 % de la population active, elle se caractérise par un faible niveau de productivité qui tourne autour de 1.2 tonne par hectare (t/ha) pour les céréales et 0.87 t/ha pour le coton, les deux principales sources de revenus agricoles du pays.

Le faible niveau des pluies au cours de l'année 2015 a eu des conséquences négatives sur la production agricole, principalement le coton et les cultures vivrières, contrairement à l'année

2016. La valeur ajoutée de l'agriculture a baissé de 7.2 % en 2015 mais elle est en progression de 6.6 % en 2016 en raison des mesures de soutien du gouvernement, notamment la mise à disposition à temps des intrants agricoles ainsi que d'une meilleure pluviométrie. La production agricole s'est ainsi établie en 2016 à 5.4 millions de tonnes (Mt) dont 5.2 Mt de production vivrière et 0.2 Mt de production de rente. Avec 40.6 %, la production du riz paddy a enregistré la plus forte progression, suivie de celle du haricot avec 9.8 %.

L'analyse de l'offre globale en 2016 met en évidence que la croissance du secteur primaire (8.8 %) a dépassé celle du secteur secondaire (3.4 %) et du secteur tertiaire (3.1 %). Si le secteur primaire a enregistré une meilleure progression (8.8 %) en 2016 comparé à 2015 (-1 %), c'est surtout grâce à la croissance de l'élevage (16.5 %), à la reprise de la croissance de l'agriculture vivrière (3.7 %) et de la culture de rente (17.5 %). La croissance des cultures de rente en 2016 a été portée principalement par la production du coton dont la valeur ajoutée est en hausse de 37.5 %. Le secteur tertiaire a bénéficié du dynamisme de la branche des transports, entrepôts et communications et de la branche des banques et assurances, qui ont connu une croissance de 7.6 %, ainsi que de la branche commerce (7.9 %). Le secteur secondaire a bénéficié de la forte croissance de la branche BTP (9.9 %), d'une faible croissance des industries manufacturières (2.8 %) ainsi que de l'eau et l'énergie (4.2 %), et a subi la décroissance des industries extractives (-5.9 %).

La décomposition de la demande globale en 2016 montre que 104.3 % du PIB est consacré à la consommation finale, 34.8 % à l'investissement, -38.0 % aux exportations nettes et -1.1 % à la variation de stocks. La consommation privée représente 85.9 % de la consommation finale et l'investissement privé 60.5 % de l'investissement total. La consommation finale avait sensiblement augmenté de 6.0 % en 2015 et a progressé légèrement de 1.9 % en 2016. La demande globale a été soutenue par l'accroissement de l'investissement public de 33.7 % en 2015 contre une décroissance de 23.7 % en 2016. Cette décroissance de l'investissement public en 2016 s'explique par la volonté du gouvernement de réduire le risque de surendettement avec un ratio de la dette publique qui a augmenté de 48.6 % en 2012 à 76.0 % du PIB en 2016. Dans ce contexte, un investissement public financé par un emprunt d'Exim Bank de Chine, pour un montant de 550 millions USD, a été suspendu. Ce prêt devait permettre à partir de 2016, la construction du barrage d'Adjarala de 147 mégawatts (MW). Concernant le partenariat public-privé (PPP), la période 2015-16 a été marquée par la réhabilitation du Radisson Blu Hôtel 2 Février à hauteur de 100 millions USD. Avec cette nouvelle infrastructure hôtelière rénovée sur 35 étages et comptant 2 256 chambres et 64 suites modernes, le Togo pourra, pour la première fois depuis 20 ans, abriter des grands sommets internationaux. La contribution des fonds de la diaspora au financement de l'économie continue sa progression. En 2015, les transferts de fonds de la diaspora étaient estimés à 397 millions USD, soit 9 % du PIB contre 4 % pour les investissements directs étrangers (IDE) et 3 % pour l'aide publique au développement (APD). Ces transferts dépassent la somme des IDE et des APD depuis 2001 et jusqu'en 2015, ils affichaient un taux de croissance moyen annuel de 13 %. Au cours de l'année 2016, les échanges commerciaux du Togo ont été marqués par une nette progression de la valeur des exportations (15.0 %) contre un recul des importations (-2.5 %). L'accroissement des exportations en 2016 est due à la bonne tenue des exportations des produits de rente et extractifs à savoir le cacao, le coton et le clinker.

En ce qui concerne l'emploi, l'effectif des agents de l'État (en dehors du personnel militaire) à fin 2015 a augmenté de 8.5 % par rapport à fin 2014. À fin juin 2016, le nombre d'agents de la fonction publique avait diminué de 0.1 % par rapport à fin décembre 2015 et se chiffrait à 55 390. L'effectif de l'ensemble des salariés des branches marchandes affiliés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) était de 123 135, en augmentation de 11.9 % par rapport à 2014. L'effectif des employeurs des branches marchandes, assujettis à la CNSS du pays, était de 10 341 en 2015, dont 97.4 % dans le secteur privé, 1.9 % dans le secteur public, 0.4 % dans le secteur parapublic et 0.3 % dans le secteur mixte. L'effectif de ces employeurs a progressé de 7.1 % entre 2014 et 2015.

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2011	2016
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	45.7	48.1
Dont pêche	3.6	3.3
Activités extractives	3.7	3.8
Dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel	...	...
Activités de fabrication	8.3	5.5
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	3.2	3.2
Construction	4.8	7.2
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	9.2	8.4
Dont hôtels et restaurants	...	...
Transports, entreposage et communications	6.1	5.4
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	9.9	7.9
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	9.0	10.4
Autres services	0.1	0.1
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100.0	100.0

Source : Données des administrations nationales.

Politique macroéconomique

Politique budgétaire

D'énormes efforts consentis dans le domaine social se sont reflétés dans le budget 2016, compensant ainsi la priorité donnée aux projets d'infrastructures routières au cours de ces cinq dernières années. En effet, entre 2014 et 2015, le solde budgétaire primaire s'est dégradé passant de -2.1 % à -4.4 % du PIB en raison des grands travaux d'infrastructures, avant de s'établir à -1.3 % du PIB en 2016 pour enfin être projeté à -2.9 % en 2017.

Les recettes fiscales ont enregistré une progression significative ces trois dernières années, grâce à l'opérationnalisation de l'Office togolais des recettes (OTR), à la bonne coordination entre les services d'assiette et de recouvrement et à la lutte contre la fraude et la corruption. Les recettes fiscales sont évaluées à 575 milliards XOF (Franc CFA BCEAO) en 2016 contre 516.28 milliards XOF en 2015, soit une augmentation de 11.4 %. Cela correspond à une pression fiscale de 21.4 % du PIB en 2015 et de 21.6 % en 2016. Ce taux devrait progresser à 21.7 % du PIB en 2017, avec des recettes fiscales estimées à 625.1 milliards XOF. Ainsi, en 2017, les impôts directs représenteront 147.6 milliards XOF dont principalement 88.8 milliards XOF d'impôts sur les sociétés et 43.1 milliards XOF d'impôts sur le revenu des personnes physiques (IRPP), 468.8 milliards XOF d'impôts indirects et 8.6 milliards XOF de droits d'enregistrement, timbres et conventions d'assurance.

En 2016, les dépenses totales et les prêts nets ont atteint 1 002.2 milliards XOF contre 827.2 milliards XOF en 2015. Ce poste comprend 48.5 % de dépenses courantes et 32.2 % de dépenses d'investissements et de prêts nets. Les dépenses sont financées à 57.4 % par les recettes fiscales, à 21.2 % par les emprunts-projets et emprunts obligataires, à 11.9 % par les dons et appuis budgétaires et à 5.5 % par les recettes non fiscales. Les investissements se sont établis à 322.2 milliards XOF en 2016 contre 279.7 milliards XOF soit une progression de 15.2 % ; ils ont été financés à hauteur de 55 % par les ressources internes et à 45 % par les ressources externes. Les règlements du service de la dette, issue des préfinancements passés, exercent des pressions croissantes et importantes sur la trésorerie de l'État, l'amenant ainsi à s'orienter vers les PPP pour ce qui concerne ses investissements futurs. Le budget de l'État togolais pour 2017 est évalué à 1 227.4 milliards XOF et enregistre une augmentation de 22.4 % par rapport au budget de 2016. Les ressources budgétaires, qui se chiffrent à 806.5 milliards XOF, proviennent des recettes fiscales et douanières pour un

montant de 625.1 milliards XOF, des recettes non fiscales pour 56.2 milliards XOF, des dons-projets pour 90.8 milliards XOF et des appuis budgétaires pour 34.5 milliards XOF. En janvier 2017, le Togo et le FMI se sont engagés dans un programme économique qui sera financé par un montant de 176 millions de droit de tirage spécial (DTS) au titre de la FEC.

Tableau 3. Finances publiques (pourcentage du PIB aux prix actuels)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Total recettes et dons	17.0	25.9	24.9	26.0	28.5	27.2	27.4
Recettes fiscales	14.9	20.0	20.7	21.4	21.6	21.7	21.8
Dons	1.4	3.6	2.1	2.4	4.6	3.3	3.4
Total dépenses et prêts nets (a)	17.9	30.5	28.3	32.3	31.7	31.7	31.2
Dépenses courantes	14.3	21.7	18.9	20.7	20.4	20.4	19.9
Sans intérêts	13.6	20.5	17.6	18.9	18.4	18.8	18.4
Salaires et rémunérations	5.0	6.5	6.5	7.1	6.9	6.8	6.5
Intérêt	0.8	1.1	1.3	1.9	1.9	1.6	1.5
Dépenses d'investissement	3.5	8.8	9.4	11.5	11.3	11.4	11.3
Solde primaire	-0.1	-3.5	-2.1	-4.4	-1.3	-2.9	-2.3
Solde global	-0.9	-4.6	-3.4	-6.3	-3.2	-4.5	-3.8

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

La politique monétaire déterminée dans le cadre de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA) à laquelle appartient le Togo depuis plus d'un demi-siècle, l'oblige au respect d'une norme maximum de 3 % d'inflation. En 2016, le taux d'inflation s'est établi à 1.5 %, contre 1.4 % en 2015 et 0.2 % en 2014, niveau inférieur à la norme communautaire de 3 %. Le taux d'inflation en 2016 résulte des effets de l'augmentation des prix observée au niveau des produits alimentaires et boissons non alcoolisées, boissons alcoolisées et tabac, articles d'habillement et chaussures, logement, eau, gaz et électricité.

La situation monétaire du Togo a progressé en 2015 sous l'effet conjugué d'une dégradation des avoirs extérieurs nets et de l'amélioration des crédits à l'économie. Par rapport à fin décembre 2014, la masse monétaire a enregistré une hausse de 20.3 % pour s'établir à 1 320.4 milliards XOF à fin décembre 2015. La masse monétaire à fin juin 2016 s'est légèrement dégradée de 1.6 % par rapport à 2015. Cette diminution est principalement imputable aux baisses des dépôts en banques (-1.6 %) et de la circulation fiduciaire (-5.5 %). À fin décembre 2015, les crédits à l'économie togolaise ont progressé de 16.2 % par rapport à décembre 2014 et se chiffrent à 886.1 milliards XOF, suite essentiellement à la hausse des crédits accordés à des sociétés opérant dans le secteur du BTP (52.5 %), des services fournis à la collectivité (28.2 %), des industries manufacturières (20.8 %) et du commerce de gros et de détail (8.9 %).

Le comité de politique monétaire a apprécié au cours de sa session du 2 décembre 2015, les facteurs de risque pouvant peser sur les perspectives de l'UEMOA à moyen terme en matière de stabilité des prix et de croissance économique. Et compte tenu de la décélération de la croissance dans la sous-région, il a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal respectivement à 2.5 % et 3.5 %, niveaux en vigueur depuis le 16 septembre 2013. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'UEMOA demeure fixé à 5 %, niveau en vigueur depuis le 16 mars 2012.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

L'UEMOA, créée en janvier 1994 et composée de huit pays dont le Togo, reste un modèle en matière d'intégration sous régionale africaine. Constituant une union monétaire et douanière, l'UEMOA vise la convergence économique de ses pays membres. Le Togo est également membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD). La CEDEAO et l'UEMOA ont adopté en 2014 un tarif extérieur commun (TEC) visant à transformer cet espace en une union douanière. En 2016, la CEDEAO a fait le constat que seuls 9 États membres dont le Togo sur les 15 appliquent le TEC/CEDEAO. Avec ce nouveau TEC, les quatre anciennes bandes tarifaires de l'UEMOA (0 %, 5 %, 10 % et 20 %) ont été remplacées par cinq nouvelles bandes (0 %, 5 %, 10 %, 20 % et 35 %) pour s'aligner sur la tarification de la CEDEAO. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la participation du pays aux budgets de fonctionnement de la CEDEAO et de l'UEMOA est passée de 1 % à 1.5 % de la valeur des marchandises importées. Selon le rapport annuel 2015 de la surveillance commerciale dans l'espace UEMOA, au cours des trois dernières années, le Sénégal et le Togo sont les deux seuls États membres pour lesquels, un peu plus de 25 % de leurs exportations sont destinées au marché régional. Les importations intra UEMOA du Togo dans la période 2010-14 sont passées de 9.2 % à 7.9 %.

En 2016, les exportations FAB (Franco à bord) ont atteint 324.34 milliards XOF contre 288.36 milliards XOF en 2015, soit une hausse de 12.47 % en valeur. Le coton, non cardé ni peigné, représente le premier produit d'exportation du Togo. Les phosphates naturels de calcium ou alumino-calcaïques naturels et craies phosphatées sont le deuxième produit d'exportation du Togo. Quant au déficit du compte courant, il a enregistré une détérioration en 2016 pour s'établir à 10.1 % du PIB contre 11.3 % en 2015. Ce solde devrait s'améliorer légèrement pour atteindre -9.6 % du PIB en 2017 et -9.1 % en 2018.

Le commerce est régi par les règles du marché, malgré une présence significative de l'État dans les branches des télécommunications et de l'hôtellerie qui peinent à atteindre la phase d'expansion.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Balance commerciale	-14.3	-21.3	-19.8	-25.3	-22.0	-22.7	-21.8
Exportations de biens (f.o.b.)	26.9	37.3	29.6	24.7	25.0	24.6	23.8
Importations de biens (f.o.b.)	41.3	58.6	49.4	50.0	47.0	47.4	45.5
Services	-2.4	0.4	1.4	2.8	2.4	3.1	3.3
Revenu des facteurs	-0.5	0.6	1.0	3.4	2.2	2.4	2.1
Transferts courants	10.2	6.4	7.1	7.7	7.3	7.6	7.2
Solde des comptes courants	-7.0	-13.9	-10.2	-11.3	-10.1	-9.6	-9.1

Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

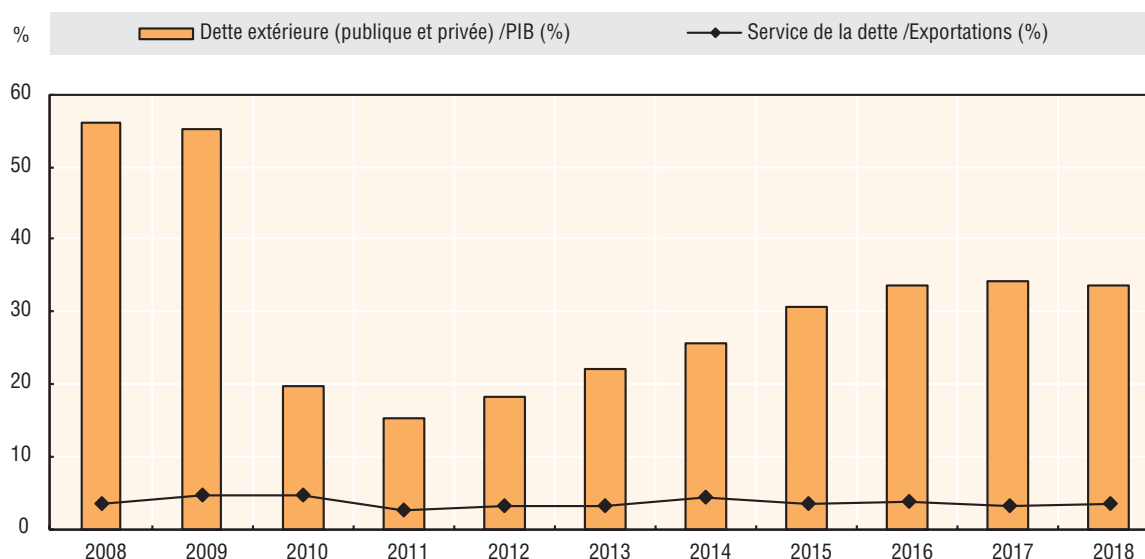
Le Togo a atteint le point d'achèvement de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) en décembre 2010, lui permettant ainsi de réduire son taux d'endettement de 83.3 % en 2009 à 46.3 % en 2010. Depuis lors, le pays a effectué d'importants investissements dans le domaine des infrastructures ce qui a, à nouveau, augmenté sa dette publique. Estimé à 1 856.1 milliards XOF à fin décembre 2015, l'encours de la dette publique totale, est passé à fin 2016 à 1 940.4 milliards XOF, soit 76 % du PIB, un taux bien supérieur à la norme de 70 % fixé par l'UEMOA. La dette intérieure représente environ 43.9 % du PIB contre 31.5 % pour la dette extérieure.

L'encadrement de la gestion de la dette est assuré par la direction de la dette publique (DPP). Créé en 2008 par décret, le comité national de la dette publique (CNDP) est, quant à lui, en charge de l'élaboration de la stratégie d'endettement. La réorganisation proposée par le FMI, consistant

à structurer la direction de la dette publique en front, middle et back office, n'a pas été possible à ce jour. La stratégie d'endettement du Togo de 2015 et de 2016 et l'analyse de la viabilité de la dette (AVD) intègrent désormais les informations sur la dette garantie par l'État et la dette des entreprises publiques. Depuis 2016, la DDP dispose d'une base de données à jour sur la dette des sociétés d'État.

Avec les déficits budgétaires répétitifs, l'endettement togolais affiche une tendance haussière, avec un recours régulier aux ressources des marchés financiers régionaux. Le Togo a dû ainsi procéder à quatre émissions de bons du Trésor et à deux emprunts obligataires au cours de l'année 2016 dont un sukuk. Toutefois, le Togo honore à bonne date ses différents engagements vis-à-vis de tous ses créanciers. Le programme (2017-19) au titre de la FEC vise à réduire le déficit budgétaire global pour garantir la viabilité de la dette à long terme. Ainsi, selon ce programme, depuis janvier 2017, l'État ne peut plus contracter de nouveaux emprunts non concessionnels tandis que les emprunts concessionnels sont encadrés. Avec cette orientation budgétaire, la dette publique du Togo pourrait baisser de 76.0 % du PIB en 2016 à 56.4 % à l'horizon 2021.

Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV).

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

Depuis la création du centre de formalité des entreprises en 2012, le climat des affaires ne cesse de s'améliorer. L'édition 2017 du rapport de la Banque mondiale, *Doing Business*, classe le Togo au 154^e rang mondial sur 190 pays, ce qui lui permet de gagner 8 places par rapport au classement de l'édition 2012. Il y a eu une baisse du coût nécessaire d'enregistrement d'une entreprise qui est passé de 177.2 % (2012) à 71.2 % (2016) du revenu par habitant, contre une moyenne de 54 % pour les pays de l'Afrique subsaharienne. Le nombre de jours requis pour créer légalement une entreprise s'est sensiblement réduit, passant de 84 jours (2012) à 6 jours (2017), contre une moyenne de 27.3 jours en Afrique subsaharienne. Le classement du Togo dans le domaine de la protection des

investisseurs minoritaires ne s'est pas significativement amélioré, passant de la 147^e place (2012) à la 145^e place (2017).

Suite à la ratification de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la facilitation des échanges (AFE), le 1^{er} octobre 2015, le projet de décret portant création du comité en charge du suivi de cet accord a été adopté le 19 octobre 2016. Le Barreau et le tribunal de première instance (TPI) de Lomé ont signé un protocole des procédures qui vise la réduction du délai relativement long de règlement des litiges commerciaux. Ce protocole permet aussi l'encadrement de la procédure devant les chambres commerciales en fixant à 48 heures maximum la programmation de la première audience après l'enrôlement, à deux semaines maximum le délai nécessaire imparti à chaque partie et le nombre de renvois possibles désormais fixé à trois au plus. Depuis le 7 août 2015, Forseti commercial, la plateforme de gestion informatisée du contentieux commercial des chambres commerciales du TPI et de la cour d'appel, est opérationnelle.

Le droit foncier est juridiquement dualiste. Le statut de la terre relève, d'une part des consensus non écrits établis localement selon les droits coutumiers et un droit écrit hérité de la période coloniale. La législation et le système de gestion foncière sont demeurés pratiquement inchangés depuis plus de 40 ans car la dernière ordonnance n° 12 portant sur la réforme agro-foncière et domaniale au Togo date du 6 février 1974. Avec une dimension économique très forte, la terre rassemble et divise, selon les intérêts et enjeux du moment, l'État, les collectivités détentrices du foncier et les demandeurs de parcelles. En 2016, l'arrêté ministériel n° 145/MEF/SG/DADC du 15 septembre 2016, portant fixation des prix des baux et des concessions ou cessions des terrains sur l'ensemble du territoire national lors des transactions immobilières avec l'État, a été pris par le ministre de l'Économie et des Finances. Toutefois, le Togo demeure parmi les dix derniers pays du monde dans l'édition 2017 du rapport de la Banque mondiale, *Doing Business*, en matière d'enregistrement de la propriété (183^e rang sur 190 pays).

Secteur financier

En 2016, le système financier togolais compte une antenne de la bourse des valeurs mobilières et se compose de 15 établissements de crédit, 87 institutions de microfinance (IMF), 12 compagnies d'assurance, 2 organismes de prévoyance et 2 sociétés de gestion et d'intermédiation financière. Sur le plan de la densité du réseau, le taux de bancarisation au Togo en 2015, était de 19.6 %, ce qui le positionnait en deuxième place juste après la Côte d'Ivoire (20.4 %). Pour une population d'environ 7 millions d'habitants, le pays compte 210 agences et bureaux soit 8 de plus qu'en 2014 et 239 guichets et distributeurs automatiques de banques soit 12 de plus qu'en 2014, ce qui représente un accroissement de 5.3 % contre 7.5 % au sein de l'UEMOA.

En 2015, les fonds propres nets des établissements de crédit du Togo ont augmenté de 22.6 %, contre une moyenne de 17.6 % dans la zone UEMOA. Sur le plan de la rentabilité, le produit net bancaire (PNB) a augmenté de 10.1 % à fin 2015 contre 11.4 % au sein de l'UEMOA, pour se fixer à 101.6 milliards XOF. Les crédits à l'économie togolaise ont progressé de 16.2 % par rapport à décembre 2014 et se chiffrent à 886.1 milliards XOF. Les emplois nets du système bancaire connaissent une progression de 16.4 % en 2015 contre 21.4 % en 2014 et s'établissent à 1 632 milliards XOF. Le coefficient de rentabilité des fonds propres (ROE ou RFP), a enregistré une hausse de 3.6 % à fin 2015 par rapport à fin 2014, contre une moyenne de 5.3 % pour les pays de l'UEMOA.

Entré dans un processus de désengagement de l'État dans le capital des banques depuis 2010, le gouvernement togolais peine aujourd'hui à finaliser le processus de privatisation de l'Union togolaise de banques (UTB) et de la Banque togolaise du commerce et de l'industrie (BTIC). Les réformes de ces deux banques commerciales sont prévues dans le cadre d'un programme associé à la FEC. Depuis 2010, le secteur bancaire est devenu plus ouvert à la concurrence avec un capital global de 106.5 milliards XOF détenu à 63.3 % par les étrangers, 17.7 % par les nationaux privés et 19 % par l'État. Les IMF, avec 368 points de services, touchent 1 673 649 membres/clients. L'encours



total du crédit en 2015 s'élevait à 116.7 milliards XOF et l'encours des dépôts à 140 milliards XOF, soit respectivement une progression annuelle de 2.3 % et 2.1 % par rapport à 2014. Ce secteur est aujourd'hui en pleine expansion en termes de population bénéficiaire, de couverture géographique ainsi que de diversité et de compétitivité des produits et services offerts. Le nombre d'utilisateurs de services bancaires mobiles au Togo a plus que quadruplé en une année, passant de 188 978 en 2014 à 832 476 en 2015. En 2015, au Togo, la valeur des transactions en XOF, effectuées par le biais des services bancaires en ligne, a représenté 2.1 % du total de la valeur de ces transactions de toute l'UEMOA.

Gestion du secteur public, institutions et reformes

L'indice 2016 de perception de la corruption selon le rapport de *Transparency International* s'établit à 32 comme en 2015 contre 29 en 2014. Le Togo occupe le 116^e rang sur 176 pays en 2016 contre le 107^e rang sur 168 en 2015 soit un recul de huit places. L'OTR a fait de la lutte contre la fraude et la corruption une priorité. Elle dispose en son sein d'une direction dédiée à la lutte contre la corruption et met en œuvre une stratégie qui vise l'élimination des guichets de paiement au niveau des douanes, afin de privilégier le paiement des recettes fiscales par voie bancaire. En 2015, tous ses agents avaient déclaré leurs biens. Cette base de données est actualisée tous les deux ans. L'OTR dispose d'un code de conduite et de procédures disciplinaires. En matière de passation des marchés, le Togo a transposé dans ses textes 67 % des directives de l'UEMOA qui sont appliquées à 80 %. Il a procédé à l'élaboration d'un projet de décret relatif à l'éthique et à la déontologie dans les marchés publics suivant la directive n° 04/2012/CM/UEMOA. De même, l'État a mis en place en début d'année 2017, la commission de lutte contre la corruption. Par ailleurs, l'Assemblée nationale a adopté les projets de loi de règlement du budget de l'État, pour les exercices 2012 et 2013.

Selon le rapport Mo Ibrahim 2016, le Togo a amélioré son score de 7.3 points en matière de sécurité et d'État de droit. Il est classé à la 5^e place des pays ayant enregistré le plus de progrès dans ce domaine sur les dix dernières années. Le Togo a procédé en 2015, à la ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges et à la ratification du Protocole portant amendement de l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle. Le Togo est également signataire de la charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritime et le développement. Ce document contraignant permettra, entre autres, d'éradiquer la piraterie maritime, la pêche illégale et la pollution. En matière d'infractions transfrontalières, les interventions des forces armées ont conduit à une réduction du trafic d'armes.

Gestion des ressources naturelles et environnement

Les progrès en matière d'accès à l'eau potable n'ont pas conduit à la réalisation de la cible 7.C des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) fixée à 75 %. En outre, seuls 6 Togolais sur 10 ont accès à une source d'eau potable alors que la cible 6.1 des Objectifs de développement durable (ODD) est fixée à 100 %. Enfin, plus de la moitié (54.9 %) des ménages ruraux n'ont pas accès à l'eau potable.

Selon le rapport 2015 de l'Inventaire forestier national, la proportion de la superficie terrestre couverte par la forêt a presque doublé, passant de 12.6 % en 1990 à 24.2 % en 2015. En revanche, la superficie des écosystèmes forestiers protégés s'est dégradée, passant de 14.2 % en 1990 à 7.3 % en 2015 en deçà de la cible des OMD de 10 % en 2015. Cet indicateur aurait été meilleur s'il y avait eu des avancées dans la délimitation du complexe Oti-Kéran-Mandouri. Depuis 2015, le projet national de reboisement, qui a pour but d'augmenter le couvert végétal par des actions de reboisement sur l'étendue du territoire, est en cours de mise en œuvre. Le volume de bois issus des plantations légalement exploitées est passé de 43 768 m³ en 2014 à 22 000 m³ en 2015 après avoir doublé entre 2013 et 2014. Cette régression s'explique par la réduction de la délivrance des permis d'exploitation consécutive à des saisies majeures de produits issus de l'exploitation illicite.

Le projet gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT), le programme d'appui à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) et le projet de renforcement des capacités nationales et décentralisées de gestion de l'environnement sont en cours d'exécution. Ils visent la conservation de la biodiversité, la lutte contre la pollution et le changement climatique, la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des terres, et le fondement d'une base solide de gestion de l'environnement par les ressorts territoriaux déconcentrés. Le Fonds national de l'environnement et la Commission nationale du développement durable prévus par la Loi cadre de l'environnement ne sont pas encore opérationnels. Par ailleurs, une Haute autorité de la qualité et de l'environnement a été créée le 24 décembre 2015 afin de renforcer la qualité des produits togolais sur les marchés internationaux.

Contexte politique

L'édition 2016 de l'indice de transformation Bertelsmann indique que la note du Togo s'est légèrement dégradée par rapport à l'édition 2014 en passant de 4.9/10 à 4.8/10 en ce qui concerne son statut de gouvernance démocratique et le pays est classé 78^e sur 129. L'absence d'organes élus au niveau local limite l'émergence d'initiatives communautaires qui ne sont pas appuyées ou financées par l'État central. Toutefois, le Togo a élaboré une feuille de route pour la mise en œuvre de la décentralisation. Au sortir des concertations organisées par le ministère de l'Administration territoriale en décembre 2016, les élections locales sont prévues pour se tenir dans un horizon de 18 mois. Il existe cependant des initiatives parcellaires de renforcement de la gouvernance locale soutenues par l'Allemagne et la France.

Pour les questions des réformes constitutionnelles et institutionnelles, une commission de réflexion a été mise en place à cet effet. Créée par décret du 9 janvier 2015, elle est opérationnelle depuis le 3 janvier 2017, date à laquelle ses membres ont été nommés.

Pour la société civile, la fin d'année 2016 a été marquée par des tensions sociales dans le secteur de l'éducation avec la grève des enseignants orchestrée par les syndicats professionnels. Sur le plan diplomatique, le Togo a consolidé sa place de premier plan dans la sous-région en matière de sécurité maritime, de lutte contre la piraterie et de préservation de l'écosystème maritime à des fins de développement avec comme point d'orgue l'organisation du sommet sur la sécurité maritime et le développement en Afrique. La charte adoptée à ce sommet par l'Assemblée extraordinaire des chefs d'États de l'Union africaine a été ratifiée par le Togo en décembre 2016.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

L'indice de développement humain (IDH) 2015 du Togo est de 0.484 et le place au 162^e rang sur 188 pays. Il reste en tête des pays de l'UEMOA. Cette performance est due, entre autres, à des progrès importants enregistrés dans la réalisation des OMD. Les cibles 1.C (OMD 1) et 8.F (OMD 8) ont été réalisées avant échéance. Par ailleurs, la cible 3.A (OMD 2) relative à la parité dans l'enseignement primaire est presque réalisée, se situant à 0.99 contre une cible de 1. Quoique des progrès encourageants aient été enregistrés, la réalisation des ODD, notamment pour les cibles 3.3 sur les épidémies et maladies transmissibles, 3.c sur le budget de la santé, 4.5 sur l'équité genre dans l'enseignement, 4.c sur la qualification des enseignants, nécessite la poursuite des efforts déjà engagés par les autorités togolaises.

Dans le cadre de l'ODD 4, la mise en œuvre d'une politique éducative ambitieuse a permis la scolarisation, en 2015, de 94.3 % des enfants de 6 à 11 ans contre 63.3 % en 1990. Et, sur 100 enfants qui commencent le primaire, 85 l'achèvent. Ces cinq dernières années, le taux d'accroissement moyen annuel des effectifs des enfants fréquentant le préscolaire est de 22 %. Le taux d'achèvement du secondaire a progressé passant de 36.6 % en 2014 à 41.6 % en 2015. Dans l'enseignement



technique et la formation professionnelle, le nombre d'apprenants pour 100 000 habitants est en croissance passant de 572 en 2013 à 577 en 2015. Toutefois, le système éducatif est confronté aux défis des infrastructures adéquates et à la qualité de l'enseignement. La part du budget de l'État allouée à l'éducation est en baisse depuis 2004. Elle est passée de 19 % en 2004 à 15 % en 2015.

En ce qui concerne l'ODD 3, grâce à la gratuité de la dispensation des traitements antirétroviraux (ARV) depuis 2008, le taux de prévalence du VIH/SIDA dans la population (15-49 ans) a régressé de 3.2 % en 2011 à 2.5 % en 2014 (EDST-III) pour une cible de 2.2 % en 2015. Le pourcentage de survie des personnes vivant avec le VIH après 12 mois de traitement par les ARV s'est amélioré de 86 % en 2014 à 91.5 % en 2015 contre un objectif initialement fixé à 100 % en 2015. Le Togo a également amélioré l'accès aux services socio-sanitaires qui est passé de 66.8 % en 2011 à 68.9 % en 2015. Cependant, le taux de disponibilité des services de soins curatifs a régressé de 41 % en 2014 à 37.7 % en 2015 et plus du tiers de la population doit parcourir au moins 5 km pour se rendre dans un centre de santé. La pénurie des ressources humaines dans la santé est un problème récurrent et constitue un défi majeur dans l'amélioration des performances du système de santé.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

Au Togo, la disponibilité et l'accessibilité aux données actualisées sur les conditions de vie des populations demeurent un défi. La dernière situation de la pauvreté établie à partir des données des enquêtes du questionnaire des indicateurs de base du bien-être (QUIBB) de 2015 stipule que la proportion de Togolais vivant en dessous du seuil de pauvreté a diminué de 6.6 points en dix ans, passant de 61.7 % en 2006 à 55.1 % en 2015 (cible 1.2 ODD1). Cependant, dans le milieu rural près de 7 Togolais sur 10 sont pauvres. Toutefois, les inégalités, quoique toujours élevées, sont en recul et l'indice de Gini est passé de 0.393 à 0.380 entre 2011 et 2015 (ODD 10). Les ambitions des ODD 1, 2 et 10 sont plus élevées en matière de cibles que celles des OMD. Le Togo devra mettre en œuvre des politiques volontaristes et mobiliser des ressources conséquentes pour les atteindre. Par ailleurs, la proportion de la population disposant d'installations sanitaires est passée de 41 % en 2014 à 67 % en 2015. La réalisation de l'accès de tous aux services d'assainissement et d'hygiène (cible 6.2 des ODD) demeure un enjeu crucial.

Le faible taux de chômage de 3.4 % enregistré au Togo cache un important taux de sous-emploi. En effet, le taux de sous-emploi suit une tendance à la hausse passant de 22.1 % en 2011 à 24.9 % en 2015. Afin de promouvoir l'emploi et résorber les problèmes d'accès aux crédits des populations pauvres, le gouvernement a créé en 2014 le Fonds national pour la finance inclusive (FNFI). Des produits financiers spécifiques sont rendus disponibles aux pauvres, aux jeunes et aux agriculteurs. Le taux d'intérêt des différents produits est de 5 % et avec des garanties assouplies, contrairement à la microfinance classique où les taux d'intérêt culminent parfois à 18 %. Entre 2014 et 2016, plus de 550 000 personnes, dont la majorité de femmes, ont bénéficié de ces produits financiers. Le Togo poursuit également sa politique de promotion de l'emploi des jeunes à travers son programme de volontariat national. Un projet visant la formation active et l'ancrage de la citoyenneté des jeunes déscolarisés est en cours depuis 2016. Il a enrôlé plus de 1 500 jeunes en 2016. En 2015, grâce à l'entrepreneuriat, 10 924 emplois durables ont été créés. Aussi, les travaux à haute intensité de main-d'œuvre menés par le projet de développement communautaire et des filets sociaux (PDC plus) et le projet de développement communautaire en zones urbaines (PDC-ZU) ont permis de créer 7 061 emplois temporaires au profit des jeunes.

L'Institut national d'assurance-maladie (INAM), créé en 2011, offre une couverture d'assurance-maladie pour le secteur public, y compris l'administration centrale, les collectivités locales, les organismes parapublics, et les retraités du secteur public. Le nombre de bénéficiaires des prestations de l'INAM est passé de 208 245 en 2012 à 277 958 en 2015. Grâce à l'INAM et à la création de quatre nouvelles mutuelles en 2015 (qui couvre 10 183 bénéficiaires), le pourcentage de la population bénéficiant de l'assurance maladie est passé de 5.3 % en 2013 à 7.6 % en 2015.

Le programme d'urgence de développement communautaire lancé en juin 2016, a pour but l'amélioration de façon significative des conditions de vie des plus pauvres et la réduction des inégalités au Togo. Il cible principalement les populations rurales et semi-urbaines vulnérables dans les zones qui bénéficient peu ou partiellement des interventions de l'État. Il prévoit d'améliorer l'offre des services sociaux et économiques de base et d'impliquer les populations dans le développement économique et social de leurs localités. Le programme est financé par l'État togolais à hauteur de 155 milliards XOF sur trois ans.

Égalité hommes-femmes

Malgré d'importants progrès accomplis les cinq dernières années, la réalisation de l'ODD 5 demeure un défi pour le Togo. Si la parité est presque atteinte dans le primaire (0.99), l'équité de genre est une problématique dans les cycles d'enseignement supérieur (cible 4.5 des ODD). Près de 28 % des filles abandonnent le cycle primaire avant d'atteindre le CM2 contre 17 % des garçons. Le taux d'achèvement du premier cycle du secondaire est de 43.9 % pour les garçons et 28.9 % pour les filles. L'écart est encore plus important dans les cycles supérieurs. Aussi, la proportion de femmes parmi les enseignants qualifiés est de 16 % pour une cible 2017 de 23 %. Des manuels scolaires ont été révisés en 2015 pour les rendre neutres en ce qui concerne le genre.

On constate une reconnaissance sociale progressive de la femme aux droits successoraux au décès du conjoint. Le nouveau code pénal prend en compte les spécificités genre et promeut la protection des femmes et l'égalité hommes-femmes devant la loi. En effet, les discriminations à l'égard des femmes, les violences basées sur le genre et les mutilations génitales sont interdites. L'article 218 stipule que « toutes les formes de mutilations génitales féminines pratiquées par toute personne, quelle que soit sa qualité, sont interdites ». Le viol sur le conjoint est également passible de condamnation. Cependant, dans le code général des impôts, seuls les hommes ont droit à des réductions de l'IRPP lorsqu'il y a des enfants dans le couple.

Analyse thématique : Entrepreneuriat et industrialisation au Togo

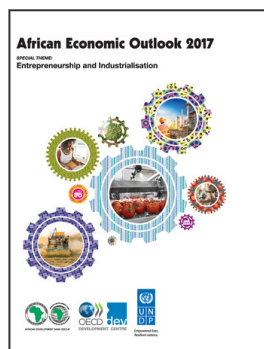
L'économie togolaise est faiblement représentée par le secteur industriel avec seulement 19.7 % du PIB dont 5.5 % pour l'industrie manufacturière. La diminution progressive de 2005 à 2015 de la part des industries (21 % à 20 %) et des services (44 % à 32 %) dans le PIB accompagnée par la progression de la part de l'agriculture (35 % à 47 %) est un indice de faible transformation structurelle de l'économie togolaise. Cette faiblesse, sur une longue période, est en partie le résultat des procédures de transfert de propriété qui sont les plus lentes d'Afrique, requérant 283 jours contre une moyenne de 58 jours en Afrique subsaharienne. L'indice harmonisé de la production industrielle a enregistré une baisse passant de la valeur de référence de 129 en 2014 à 100 en 2015 significativement inférieur à la valeur de 222 projetée pour 2015 par la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE 2013-17). Cette régression s'explique par la baisse des indices de certaines branches industrielles notamment : i) la production et distribution d'électricité et gaz, qui passe de 173 en 2014 à 94 en 2015 ; ii) l'égrenage de coton qui chute de 55 à 17 ; iii) les produits divers des industries extractives qui régressent de 236 à 141 ; iv) la fabrication de textiles qui chute de 126 à 90 ; et v) le travail en bois et la vannerie qui passe de 105 à 77. Le secteur industriel compte environ 21 000 emplois dont 12 000 dans l'industrie manufacturière contre environ 50 000 pour les emplois publics. Le document stratégique de référence pour le développement industriel est principalement la SCAPE. Le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre deux actions prioritaires à savoir : i) un programme de compétitivité par filière ; ii) un programme de mise à niveau des entreprises existantes. L'évaluation de la SCAPE montre qu'aucune filière industrielle ne s'est dotée d'un plan stratégique, ni n'a engagé une mise à niveau significative entre 2013 à 2016. Le gouvernement, avec la coopération de l'ONUDI, a lancé le cadre de coopération industriel suivi par l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds en 2015. Cette coopération a débouché sur l'élaboration d'un programme pays 2014-16 mais

prorogé pour la période 2016-18 faute de financement. Ce programme prévoit : i) la promotion de l'agrobusiness et l'agro-industrie pour l'exportation ; et ii) la mise en place d'un fonds des jeunes pour la promotion de l'entrepreneuriat.

Le Togo est un pays essentiellement rural où la population active est composée d'environ 51 % d'agriculteurs indépendants, 39 % de travailleurs indépendants dans le secteur non agricole et 10 % de salariés formels. Ces derniers représentent 88 000 emplois en 2016 répartis entre le secteur public (67 %) et le secteur privé (33 %). Une enquête conduite par l'OCDE, publiée en 2016 et intitulée « Enseignement supérieur et marché du travail au Togo : Comment valoriser les compétences ? », montre que les compétences fournies par l'enseignement supérieur profitent faiblement à l'entrepreneuriat. Ceci s'explique d'une part par le fait que les revenus des travailleurs indépendants évoluent peu avec le niveau d'éducation. L'indice de revenu du travailleur indépendant au Togo évolue de 100 pour les personnes sans formation à 142 pour les diplômés universitaires. Pour les salariés, l'évolution de cet indice est plus attractive passant de 100 à 550, respectivement. D'autre part, l'offre de formation est assez déséquilibrée par rapport aux besoins du marché. À titre d'exemple, moins de 2 % des diplômés des filières agricoles sont retenus dans le secteur primaire comme travailleurs indépendants ou salariés. En outre, la sécurité de carrière offerte par le secteur public donne lieu à un effet d'éviction contre l'entrepreneuriat face à un secteur privé incapable de générer des activités à forte valeur ajoutée. Malgré cette faible attractivité de l'entrepreneuriat pour les diplômés du supérieur, le Togo connaît ces dernières années l'afflux de jeunes dans l'agrobusiness. Toutefois, ces industries locales restent confrontées à une rude compétition des produits alimentaires importés relativement moins chers.

Le Togo a lancé un plan stratégique national pour l'emploi des jeunes (2013-17) pour stimuler l'entrepreneuriat dans le pays. Dans le passé, le pays s'est doté successivement de plusieurs structures en faveur de l'entrepreneuriat : i) le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) en 2006 pour le financement des primo entrepreneurs ; ii) l'Agence nationale de promotion et de garantie de financement des PME/PMI (ANPGF) en 2008 pour la couverture du risque et la facilitation de l'accès au financement ; iii) la Délégation à l'organisation du secteur informel (DOSI) en 2009 en vue d'organiser, mutualiser et formaliser les unités de production marchandes du secteur informel ; et iv) le Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER) créé en 2016. Le FAIEJ, qui est la plus grande initiative dans ce domaine, a formé près de 8 000 primo entrepreneurs et financé 2 000 primo entrepreneurs, depuis son opérationnalisation en 2012. L'Agence nationale pour la promotion de l'emploi (ANPE) créée en 2006 et la Maison de l'entrepreneuriat de Lomé (MEL) fondée en 2011, fournissent de l'assistance technique. La MEL s'est installée dans les enceintes du campus universitaire de Lomé pour mieux sensibiliser les étudiants en fin de cycle sur l'importance de l'entrepreneuriat. Dans la perspective d'améliorer les capacités d'accueil des unités industrielles, le gouvernement viabilise depuis 2013 un site industriel de 250 ha. Son exploitation à compter de 2018 permettra de favoriser une plus grande implantation des unités industrielles. Le gouvernement togolais a créé en 2015 un centre de formation sur les métiers industriels, ce qui offre des possibilités supplémentaires en matière de formation initiale et continue. Depuis 2015, le Togo dispose pour ses industries d'un cadre légal et réglementaire sur le contrôle de la qualité et le respect de l'environnement. Depuis 2011, le Togo organise la foire des jeunes entrepreneurs. La cinquième édition en 2016, qui s'est déroulée du 26 août au 13 septembre, a attiré plus de 1 200 exposants de 271 entreprises venus de six pays de la sous-région ouest africaine. Des journées de l'entrepreneuriat et de développement (JED) ont été lancées depuis 2014. Elles réunissent des responsables politiques, des consultants, des experts pour débattre avec les jeunes venus de toutes les régions du pays de la dynamique entrepreneuriale. La Fédération des femmes entrepreneurs et femmes d'affaires du Togo (FEFA) a créé, en avril 2016, à Lomé, Innov'Up, un incubateur d'entreprises exclusivement destiné aux femmes entrepreneures. L'ANPGF a lancé en 2013 deux concours annuels, Win et Win Femme, visant à récompenser des créateurs d'entreprises pour leur motivation. Malgré ces initiatives significatives, le niveau de création d'entreprises industrielles durables et celui du taux de

recouvrement des crédits bon marché restent très bas. Plusieurs contraintes structurelles, liées notamment à l'insuffisant niveau de formation technique de haut niveau et à la faible culture de prise de risque inhérente aux activités de grande envergure, peuvent expliquer ces résultats médiocres. Les jeunes perdent souvent de vue que l'entrepreneuriat est avant tout une bonne prise de risque en vue de la création de richesses et non un simple moyen d'obtention de revenu. Ces défis pourraient être relevés dans les cas où les enseignements scientifiques, techniques, secondaires et supérieurs auraient plus d'envergure pour intégrer dans leur curricula des composantes sur l'entrepreneuriat pour préparer les jeunes à de meilleures prises de risque mais aussi si l'environnement des affaires devenait plus attractif.



Extrait de :

African Economic Outlook 2017

Entrepreneurship and Industrialisation

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/aeo-2017-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2017), « Togo », dans *African Economic Outlook 2017 : Entrepreneurship and Industrialisation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2017-62-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.